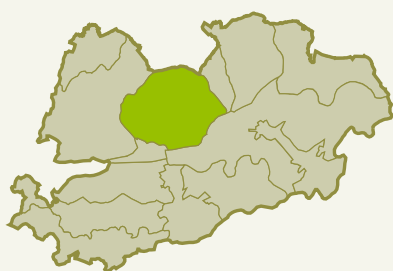






# Cuvette centrale du Pays de Herve

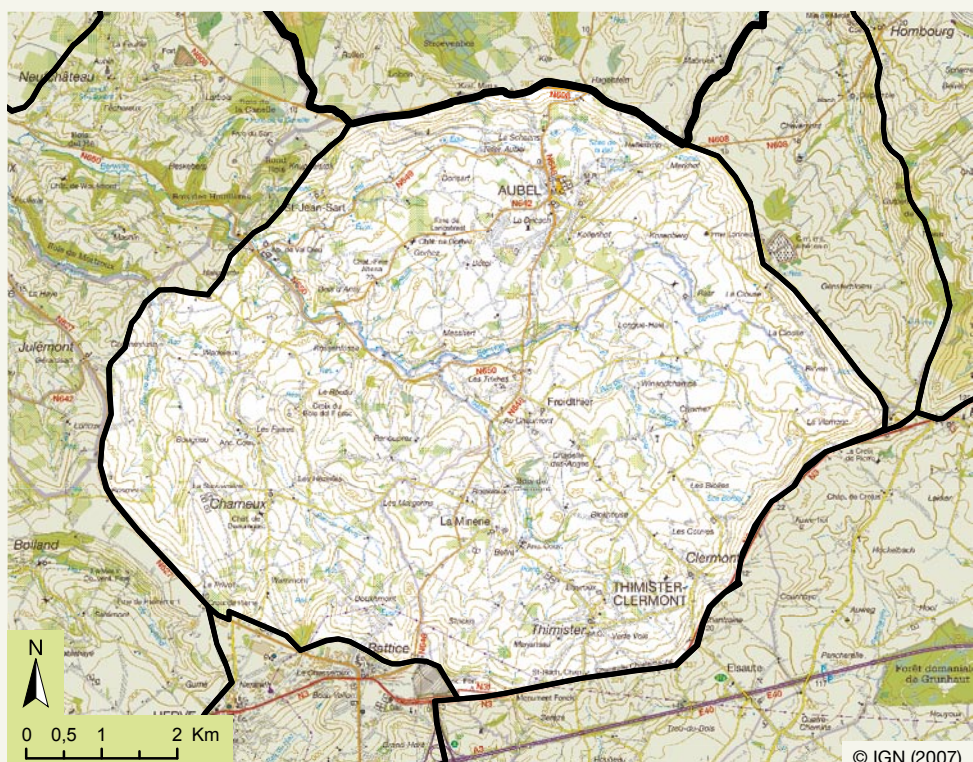


|   |              |
|---|--------------|
| <b>Superficie totale de l'aire (ha)<sup>1</sup></b> | <b>5661</b>  |
| Superficie agricole (ha)                            | 4847         |
| Terres arables (%)                                  | 7            |
| Prairies (%)  | 89           |
| Vergers productifs (%)                              | 4            |
| Superficie boisée (ha)                              | 44           |
| <b>Nombre d'habitants (2003)<sup>2</sup></b>        | <b>10184</b> |

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

<sup>1</sup> Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

<sup>2</sup> Estimation sur base des données INS (2003).



L'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve est emblématique de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Elle est constituée d'une dépression formée par le cours amont de la Berwinne et de ses affluents, et possède une topographie vallonnée. Elle est fermée sur son pourtour par des coteaux plus élevés.

Dans cet espace historique de bocage, l'habitat présente encore une dispersion frappante, rarement observée ailleurs en Wallonie. Il comprend un grand nombre d'anciens bâtiments de ferme. Plusieurs noyaux villageois et hameaux ponctuent cependant le paysage. Parmi eux, Aubel, pôle principal de la zone et point focal de nombreuses vues, se distingue par sa taille ainsi que ses activités industrielles et commerciales. L'important réseau routier maille tout l'espace et supporte, comme ailleurs, une forte urbanisation récente.

Les vergers sont aussi présents avec une fréquence qui diminue d'ouest en est.







En amont de son cours, la Berwinne a modelé, avec ses affluents, un relief en dépression au fond irrégulier, cerné sur les trois quarts de son pourtour par une crête marquée. Les paysages de cette aire se découvrent donc de deux manières : depuis les hauteurs périphériques, qui offrent des vues d'ensemble de la cuvette, et depuis l'intérieur, où la topographie complexe, liée au réseau hydrographique dense, ménage de nombreuses vues.

Une importante végétation arbustive et arborée trace entre les parcelles des limites plus ou moins continues. Ce sont les haies, ou leurs vestiges lorsque l'entretien n'a plus été assumé. Avec quelques vergers et parfois un labour, les herbages dominent le paysage imprégné de la présence humaine. Un semis de bâtiments s'étend en effet sur toute la cuvette. Ponctuellement, ce semis se concentre en hameaux et même en villages, repérables le plus souvent par le clocher de leur église.

Ainsi structurée, l'aire paysagère offre une image typique de **BOCAGE**, même si depuis les années cinquante, de nombreuses évolutions ont affecté ce paysage « traditionnel », tant dans ses composantes agricoles qu'urbanistiques.

Cet espace agricole particulièrement propice aux **HERBAGES** suite à l'humidité des sols et au **VALLONNEMENT** du relief connaît une installation précoce du bocage. En effet, dès le 16<sup>e</sup> siècle, stimulé notamment par l'abbaye de Val Dieu et l'important marché de Herve, il commence à approvisionner les villes voisines en produits laitiers, et pour cela abandonne en grande partie la céréaliculture d'approvisionnement local qui prévalait jusque là.

La **TRAME DISPERSÉE** de l'habitat date de cette époque et s'est superposée à la trame groupée préexistante. Ces **NOYAUX VILLAGEOIS** originels n'ont toutefois pas disparu. Visibles sur les cartes du 18<sup>e</sup> siècle, Aubel, Charneux, Thimister et Clermont rassemblaient l'essentiel des services. Ils présentent aujourd'hui encore une physionomie très spécifique, plutôt urbaine, avec des

maisons mitoyennes à deux étages, d'allure bourgeoise, témoignant de la richesse locale. Les nombreux toponymes sont, eux aussi, témoins de l'importance ancienne du peuplement de cette aire paysagère.

Le semis d'habitat dispersé n'en reste pas moins spectaculaire par sa densité et sa régularité. Un grand nombre d'anciennes fermes sont encore visibles aujourd'hui, dont une part importante date du 18<sup>e</sup> siècle. Ces bâtiments ont souvent été construits en dur à l'emplacement de bâtiments plus anciens. Desservant ces multiples implantations, le réseau des chemins et voiries est ancien et dense. Il s'est bien maintenu. Y subsistent de nombreuses « chavées » ou chemins creux : avec le temps, le ruissellement et les passages répétés, le chemin s'est enfoncé dans le versant et est désormais bordé de talus.

La domination des herbages est nette, mais moins absolue que naguère. Des champs, notamment de maïs, voire plus récemment de colza, sont apparus. Le réseau des haies s'est altéré au fur et à mesure qu'augmentait la taille des parcelles, comme celle des exploitations. Les vergers, encore présents surtout dans l'ouest de l'aire, étaient autrefois plus répandus, mais ont été largement arrachés dans les années d'après-guerre. Actuellement, on remarque quelques plantations de basses tiges, économiquement rentables, alors que des plantations de hautes tiges n'ont guère d'autre ambition qu'identitaire et patrimoniale.

L'**URBANISATION** est très rapide. Dans un premier temps, de nombreux cordons se sont développés aux accès des villages. Actuellement, la tendance est plutôt au développement de lotissements dans les espaces urbanisables interstitiels, ce qui préserve mieux la compacité des silhouettes villageoises. Au sein d'une aire paysagère aussi exposée visuellement, tout accroissement du bâti est vite perceptible et l'implantation de quelques bâtiments industriels et commerciaux ne passe pas inaperçue.



L'aire paysagère, creusée par la Berwinne et divers ruisseaux, forme une cuvette au fond ondulé. Elle est délimitée par des crêtes bien lisibles dans le paysage, sauf vers le nord-ouest par où la rivière quitte l'aire. La crête principale qui sépare les bassins versants de la Meuse et de la Vesdre forme vers le sud un horizon visuel que souligne un alignement d'arbres. Celui-ci accompagne une voirie nationale qui accueille un trafic important. L'aire est ainsi exposée aux regards des nombreux automobilistes et présente un grand intérêt paysager.



La source de la Berwinne, au lieu-dit La Vlamerie, est toute proche de la crête principale périphérique, dont le coteau pentu est ici bien perceptible.



Une couche de smectite (djelle en wallon), argile imperméable, retient l'eau qui suinte ou affleure souvent. De nombreux ruisseaux drainent ces eaux à travers la cuvette. Les sols sont ainsi particulièrement propices aux herbages.



A l'intérieur de l'aire, la topographie complexe générée par le réseau hydrographique dense multiplie les points de vue.



La butte de Charneux, surmontée de la Croix du Bois del Fiesse, est un relief résiduel laissé par l'érosion intense des ruisseaux. Elle constitue un des points de vue privilégiés à l'intérieur de la cuvette.



Le BOCAGE s'étend sur l'ensemble de l'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve et contribue à ses paysages typiques. Ces derniers se caractérisent par le semis d'habitat dispersé qui inclut de nombreuses fermes, un important réseau de routes et chemins et des parcelles d'herbages encloses de haies. La structure bocagère et ses anciens chemins, dont le réseau est souvent bien conservé, constituent un patrimoine paysager unique en Wallonie.



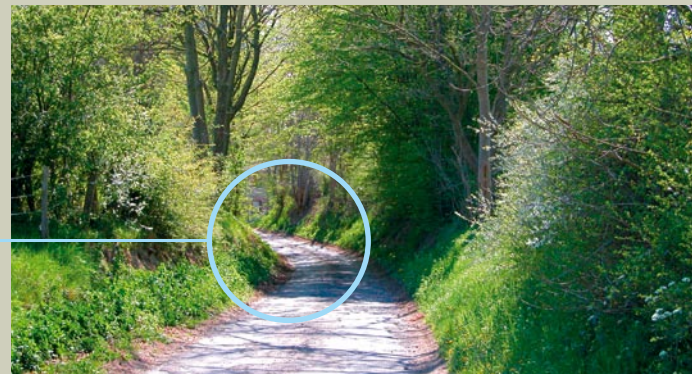
De nombreuses maisons et FERMES ISOLÉES parsèment le paysage, connectées par un important réseau de routes et chemins en toile d'araignée.

Les HERBAGES, particulièrement adaptés aux sols profonds et humides, occupent l'essentiel de la superficie.

On trouve aussi sporadiquement quelques labours, notamment pour la culture de maïs fourrager.

Les HAIES sont très présentes et soulignent assez bien le parcellaire. Si elles formaient autrefois un réseau dense à petites mailles, elles sont aujourd'hui partiellement remplacées par des piquets de bois et du fil de fer barbelé, ou ont été purement et simplement supprimées pour agrandir les parcelles.

Les CHEMINS CREUX, dits aussi « chavées », sont encore assez nombreux dans l'aire paysagère. Ils participent à l'important réseau de voiries nécessaire à la desserte des multiples implantations dispersées du bocage ancien.





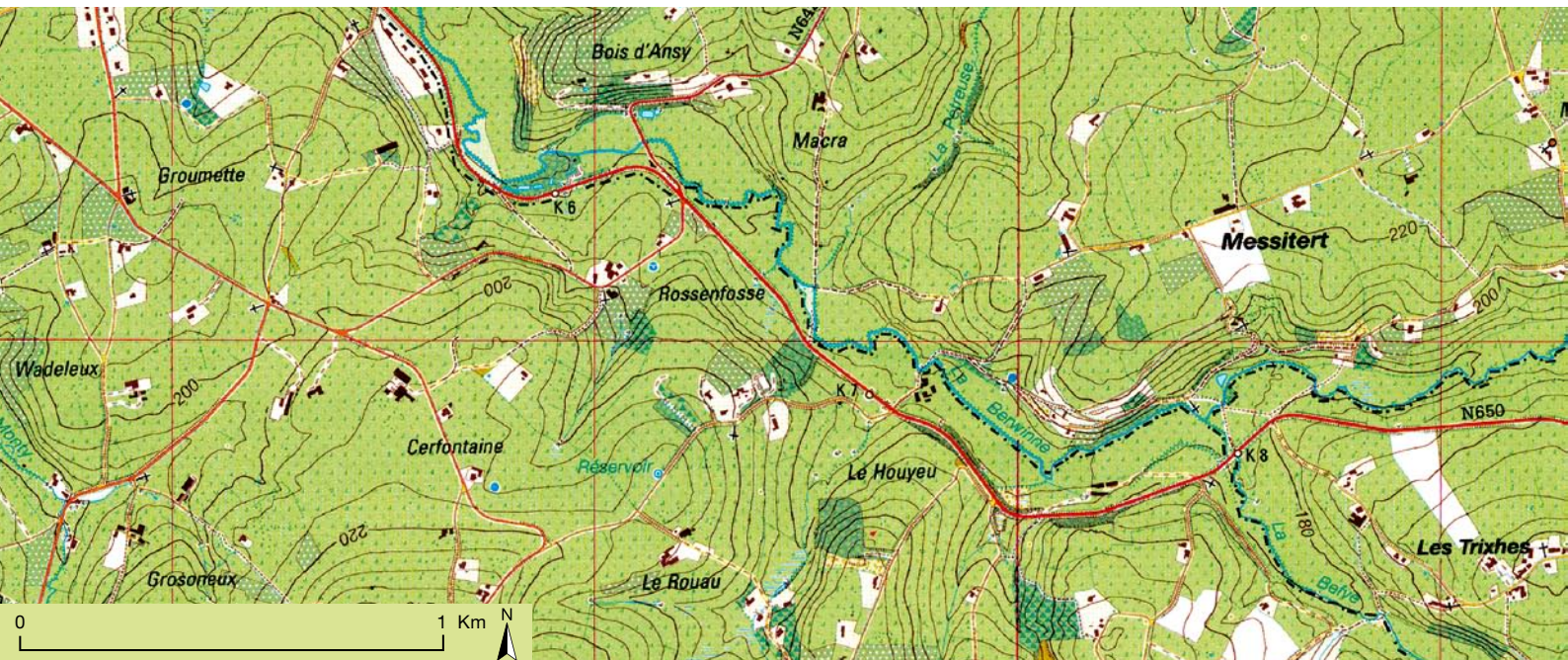
La présence de vergers caractérise aujourd'hui encore l'aire paysagère. Cependant, ils ont toujours été moins nombreux ici que dans l'ouest de l'ensemble paysager car les conditions de sol et de climat sont moins favorables. Au sein de l'aire paysagère elle-même, leur densité diminue d'ouest en est.



Les vergers, surtout les plus anciens constitués de hautes tiges, se trouvent essentiellement sur les versants et replats, à l'écart des fonds plus humides et froids. Ils accompagnent les fermes dispersées à travers le bocage.



Après une période d'arrachage, on observe aujourd'hui quelques initiatives de particuliers ou d'industriels pour réinstaller des vergers de hautes ou basses tiges.



La dispersion de l'habitat, notamment des fermes, témoigne de l'installation précoce du bocage dans l'aire. Si elle constitue une singularité importante de l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse en général, c'est dans cette aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve qu'elle est la mieux exprimée.

Des habitations et des fermes isolées ou en petits groupes ponctuent les herbages de proche en proche, desservies chacune par un chemin. Ainsi, le réseau des routes et chemins est très dense et maillé.

Source : extrait de la carte IGN 1/20.000 42/3-4 levée en 1999.





Les fermes en pierres calcaires et briques se caractérisent fréquemment par deux corps placés en parallèle. Elles disposent souvent d'un accès privé. Aujourd'hui, les fermes encore en activité comportent le plus souvent des annexes comme des silos ou des hangars de type industriel.

Lorsque l'activité agricole est abandonnée, les bâtiments sont souvent rénovés pour une fonction strictement résidentielle.

Quelques noyaux villageois regroupent les principaux services autour d'une place souvent triangulaire. Les bâtiments, mitoyens dans le centre, s'isolent progressivement vers la périphérie. Charneux, Thimister et Clermont, illustrés ci-dessous, offrent des exemples remarquables de ce type de villages.



Dans ces noyaux anciens, ce sont les matériaux, les gabarits, l'architecture des habitations qui expriment la prospérité passée de la région et qui aujourd'hui encore confèrent aux villages un aspect urbain très caractéristique. La place de la Halle de Clermont témoigne des importantes fonctions de ces centres dans le passé.



Contrastant avec la trame dispersée dans laquelle ils sont inclus, les villages se détachent particulièrement dans le paysage par leurs silhouettes massives dominées par le clocher de l'église...



Clermont



Aubel



La Minerie



Thimister

... mais pas toujours.

Selon leur localisation, les nouvelles constructions résidentielles renforcent ou atténuent cette perception. Le plan de secteur, même s'il confirme la vocation agricole de l'aire paysagère, permet encore une importante urbanisation, notamment à La Minerie et à Aubel, mais aussi à Charneux.



A Charneux, même si la fonction résidentielle a tendance à se développer le long des voiries, le village offre encore selon certaines perspectives l'apparence d'un noyau bien délimité.

La mise en œuvre de certaines zones urbanisables tend heureusement à densifier les noyaux existants au lieu de les allonger. La forme compacte du noyau bâti peut ainsi être préservée, de même que le sentiment d'entrer dans le village.

← Ici, un lotissement à Aubel.







Le patrimoine bâti est surtout constitué de nombreuses fermes anciennes dispersées dans le bocage, dont la ferme de Langstraat qui est classée comme monument.



Créée en 1216, l'abbaye de Val Dieu constitue l'élément patrimonial bâti majeur de l'aire paysagère. Elle fut jadis le foyer du développement de la région herbagère.

Des implantations industrielles et commerciales sont également présentes en divers endroits de l'aire paysagère. Cidreries, siroperies et productions du terroir participent à l'image identitaire de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Installée au sein même du village, la cidrerie de Thimister se signalait autrefois dans le paysage par sa haute cheminée. Cette carte postale date d'avant 1955.  
*Source : coll. privée.*

Aujourd'hui, ce sont les silos agricoles qui concurrencent le clocher. S'ils jouent le même rôle de repère, leur signification culturelle est cependant différente.





Les activités industrielles, artisanales ou commerciales, plus demandeuses de terrains plats, sont de ce fait souvent positionnées sur la crête qui offre l'avantage de l'horizontalité. Les bâtiments sont donc exposés visuellement depuis de nombreux points de vue.



Au sein de l'aire paysagère, la zone d'activité économique annexée au village d'Aubel est située sur une crête secondaire. Ses bâtiments apparaissent dans de nombreuses vues.



Les industries de la zone d'activité économique de Battice, localisées sur la crête principale qui limite l'aire, se profilent sur l'horizon et sont ainsi également perceptibles d'un grand nombre de points de vue.



Au sud-ouest d'Aubel, le long de la N648, de nombreuses surfaces commerciales de taille moyenne se sont installées récemment. Elles confèrent une physionomie typiquement périurbaine à la marge du bourg.



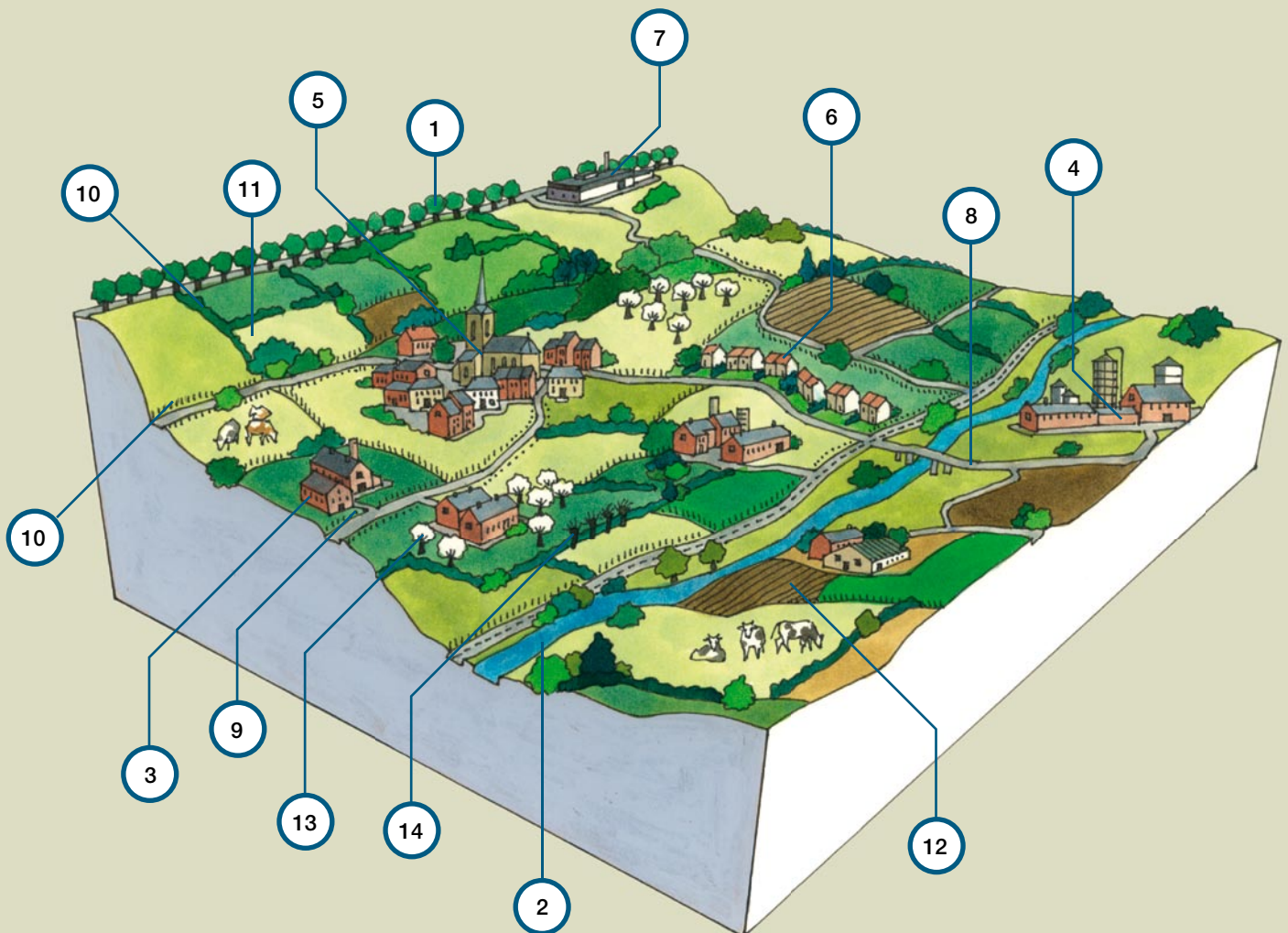
Localisées dans un vallon, ces constructions restent cependant assez discrètes dans le grand paysage. La couleur claire souvent choisie pour les bardages augmente la visibilité des bâtiments, ce qui est jugé positif sur le plan commercial mais qui s'avère peu approprié sur le plan paysager.

Les herbages situés à l'avant-plan font également partie de la zone d'activité économique inscrite au plan de secteur. L'extension de l'activité vers les hauteurs pourrait accroître significativement son impact paysager.



## Cuvette centrale du Pays de Herve

1. Crête périphérique parcourue par une voirie nationale, soulignée par un alignement d'arbres, dominant une cuvette au relief ondulé
2. Réseau hydrographique important
3. Fermes anciennes dispersées dans le bocage avec une densité importante
4. Ferme encore en activité présentant un silo et/ou un hangar
5. Village à physionomie urbaine dans le centre
6. Habitat pavillonnaire récent en périphérie des noyaux villageois anciens
7. Bâtiments d'activité économique sur des terrains exposés visuellement
8. Réseau routier dense et maillé en toile d'araignée
9. Accès privé fréquent, parfois creux (chavée)
10. Haies plus ou moins continues formant un réseau à petites mailles, mais altéré. Haies souvent non entretenues, ou supprimées et remplacées par des clôtures en fil de fer.
11. Herbages largement dominants
12. Présence ponctuelle d'un labour, souvent pour la culture du maïs fourrager
13. Vestige de verger de hautes tiges
14. Arbres taillés en têtards





## Enjeux

- L'aire de la cuvette centrale se distingue au sein de l'Entre-Vesdre-et-Meuse par sa structure bocagère plus aboutie, mieux préservée et encore bien lisible dans le paysage. Cette structure avec habitat dispersé et parcelles herbagères encloses revêt un caractère patrimonial à l'échelle de la Wallonie.
- Le bocage présente toutefois des altérations significatives en certains endroits assez localisés. Celles-ci sont liées aux évolutions économiques et techniques de l'activité agricole et à la pression de l'urbanisation. L'urbanisation développe les noyaux d'habitat qui s'étendent et viennent ainsi brouiller la structure de l'habitat traditionnel en dispersion intercalaire. L'évolution du secteur agricole se traduit par l'altération du réseau des haies, le remplacement de certains herbages par des labours et la disparition progressive des vergers de hautes tiges.
- Seules des portions restreintes de l'aire paysagère bénéficient d'une reconnaissance juridique de leur intérêt paysager. Sans mesures associées, la sauvegarde à long terme de la structure bocagère patrimoniale n'est pas assurée.
- Le paysage bocager est valorisé par une topographie animée qui ménage de nombreuses vues et par la structure en cuvette qui en favorise la perception depuis tout le pourtour de l'aire.
- Pour les promeneurs, la tradition des passages à travers champs via les échaliers constitue un atout spécifique.

## Objectifs paysagers

|  |             |
|--|-------------|
| 1. Protéger les éléments de la structure bocagère (habitat dispersé, maillage de haies, présence de vergers de hautes tiges) encore présents dans cette aire.                                    | PROTECTION  |
| 2. Restaurer le réseau des haies en mettant la priorité sur les portions les moins dégradées et en élargissant progressivement ces périmètres.   | AMENAGEMENT |
| 3. Gérer l'urbanisation, en particulier autour d'Aubel, Thimister et Charneux, afin de préserver tant les structures villageoises existantes que l'espace de dispersion historique de l'habitat. | GESTION     |
| 4. Contenir l'urbanisation le long de la crête périphérique, très sensible du point de vue paysager (voir enjeu global des crêtes).  | GESTION     |
| 5. Soutenir l'implantation de quelques nouveaux vergers de hautes tiges et garantir le suivi de ces mesures (maintien, entretien).   | AMENAGEMENT |
| 6. Gérer le réseau des chemins existants et maintenir des passages à travers champs.   | GESTION     |



## Pistes d'action

- Définir un périmètre patrimonial d'initiative régionale qui couvre une partie significative de la Cuvette et le soumettre à de strictes mesures de protection.
- Imposer un cahier des charges paysager lors de la mise en œuvre de nouvelles zones urbanisables autour d'Aubel, Thimister et Charneux.
- Promouvoir le soutien financier et technique à la restauration et l'entretien des haies ainsi que de quelques vergers de hautes tiges. Cette aide doit être destinée non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers. Compléter la liste des arbres et haies remarquables en y inscrivant les éléments les plus intéressants de la végétation non encore protégés.
- Soutenir les initiatives locales en matière de valorisation du paysage bocager.
- Etablir et pérenniser divers itinéraires « à travers champs » et des passages par les échaliers, en concertation avec les agriculteurs.
- Etablir sur base d'une concertation entre les communes concernées un projet d'aménagement de la crête principale périphérique.
- Sensibiliser les résidents à la typicité paysagère de l'aire ; promouvoir les haies d'essences indigènes en bordure des parcelles bâties.
- Sensibiliser les acteurs économiques, et en particulier ceux qui tirent leur image de marque de la région, à la qualité paysagère de leurs implantations et notamment à l'importance du choix de la localisation et aux couleurs des bâtiments dans le paysage.